

Rapport annuel du ministre concernant la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains : 31 mars 2016

Le présent rapport résume les mesures prises pour respecter les engagements énoncés dans le plan annuel 2015-2016 du ministre ayant trait à la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains.

Priorité stratégique no 1 : Élaboration et application de normes, ce qui comprend la consultation

Engagements :

- Faire en sorte que les normes d'accessibilité au service à la clientèle deviennent un règlement en 2015.
- Créer et diffuser un document de travail sur la norme d'accessibilité dans le domaine de l'emploi qui servira de point de départ aux consultations publiques d'ici le 31 mars 2016.

Réalisations jusqu'à maintenant :

a. Normes d'accessibilité au service à la clientèle :

- Le Cabinet a établi les normes en tant que règlement le 1er novembre 2015.
- Le gouvernement du Manitoba doit s'y conformer d'ici novembre 2016, les organismes du secteur public, d'ici novembre 2017 et les organismes privés et sans but lucratif, d'ici novembre 2018.

b. Norme d'accessibilité dans le domaine de l'emploi

- Le Conseil consultatif de l'accessibilité (le Conseil) a créé le Comité d'élaboration de la norme d'accessibilité à l'emploi (le Comité) pour guider le processus d'élaboration de la norme. Les membres représentent le Conseil et les groupes d'intervenants concernés.
- Le Conseil a élaboré un document de base ainsi que le mandat de ce Comité, que le ministre a approuvés.
- Après huit réunions, le Comité a terminé ses travaux et a présenté au Conseil son rapport et ses recommandations initiales en vue d'adopter une norme d'accessibilité à l'emploi.

- Le Conseil a apporté des modifications mineures à la norme proposée que l'on devra intégrer dans un document de travail sur un projet de norme d'accessibilité dans le domaine de l'emploi.

Priorité stratégique no 2 : Engagements relatifs au leadership du gouvernement :

- Collaborer avec les coordonnateurs ministériels de l'accessibilité du gouvernement du Manitoba pour améliorer la prestation des services et les outils de formation ministériels afin de réduire les barrières à l'accessibilité.
- Travailler avec les organismes du secteur public pour intégrer l'accessibilité dans tous les établissements financés par les deniers publics grâce à la mise en place de plans d'accessibilité.

Réalisations jusqu'à maintenant :

- La Commission de la fonction publique a dirigé les efforts visant à élaborer le Plan d'accessibilité du gouvernement du Manitoba. Elle a désigné un coordonnateur de projet et a obtenu l'accord du commissaire, du Secrétariat du Conseil du Trésor et du greffier du Conseil exécutif en ce qui concerne le processus.
- La Commission de la fonction publique a élaboré un plan de travail préliminaire en vue de la création du Plan d'accessibilité du gouvernement du Manitoba d'ici décembre 2016. Avec le Bureau des personnes handicapées, elle a présenté le plan aux sous-ministres en janvier 2016 et a sollicité les commentaires des ministères pour déterminer leurs priorités.
- De nombreux ministères ont recruté leurs coordonnateurs de l'accessibilité pour s'assurer que les plans ministériels viennent compléter le Plan d'accessibilité du gouvernement du Manitoba et qu'ils sont axés sur les politiques et les mesures propres à leur ministère.
- En août 2015, le gouvernement a établi un règlement dans lequel sont indiqués les plus grands organismes du secteur public qui doivent élaborer un plan d'accessibilité d'ici 2016, et les autres organismes qui ont jusqu'en 2017.
- Les établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba ont formé un groupe de travail commun en vue de créer des outils à partager en matière d'accessibilité, en s'appuyant sur les plans et les ressources

élaborés par leurs homologues de l'Ontario.

- L'Association des municipalités du Manitoba et la Manitoba School Board Association ont aidé le Bureau à communiquer avec toutes les municipalités et les divisions scolaires en ce qui concerne la formation. L'ensemble des sociétés d'État et des offices régionaux de la santé ont assisté à la formation.
- Un petit groupe de référence d'organismes du secteur public a été formé pour aider le Bureau à déterminer les priorités en vue de la création d'outils qui faciliteront la planification de l'accessibilité.

Priorité stratégique n° 3 : Développement des ressources

- Lancement d'un guide sur la création des plans d'accessibilité.
- Ajout de modèles, de ressources et d'autres outils au guide.
- Accroissement de la présence du Bureau des personnes handicapées sur le Web afin de faciliter l'accès aux renseignements sur la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains.

Réalisations jusqu'à maintenant :

- En juin 2015, le Bureau des personnes handicapées a publié en anglais et en français un guide relatif au plan d'accessibilité pour les organismes du secteur public (le Guide) afin d'aider les ministères et les organismes du secteur public à créer leurs plans.
- Un glossaire des termes relatifs aux handicaps, des exemples de barrières à l'accessibilité et de solutions, un répertoire des ressources et des personnes-ressources en matière de handicap, une liste de vérification des mesures d'adaptation pour les personnes handicapées et un exemple de plan d'accessibilité ont été ajoutés à titre de compléments au guide.
- En juin aussi, le Bureau a lancé un nouveau site Web (en anglais et en français), www.AccessibilityMB.ca et www.AccessibiliteMB.ca, afin d'offrir un répertoire central d'information, de guides et de modèles aux organismes concernés.
- En octobre 2015, le Bureau a créé une brochure présentant les normes d'accessibilité au service à la clientèle du Manitoba.

Priorité stratégique n° 4 : Formation

Engagements :

- Collaborer avec des partenaires communautaires à l'occasion de la Semaine manitobaine de sensibilisation à l'accessibilité afin d'organiser une activité de formation relative à la sensibilisation des organismes du secteur public à la condition des personnes handicapées.

Réalisations jusqu'à maintenant :

- Quatre analystes de la politique du Bureau et le directeur général ont tous régulièrement fait des présentations sur la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains.
- Le Bureau a offert une formation à l'ensemble des organismes du secteur public qui doivent rédiger des plans d'accessibilité en 2016, et il a communiqué avec les autres organismes qui doivent le faire en 2017. Voir la pièce jointe 1.
- Le Bureau a organisé une formation d'une journée entière le 3 juin 2015 à l'intention d'environ 200 représentants d'organismes du secteur public. L'objectif était d'informer les participants au sujet de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et des barrières à l'accessibilité, et de leur donner un aperçu de la façon de créer un plan d'accessibilité. Le Bureau a invité des organismes d'envergure pour les personnes handicapées afin de sensibiliser les organismes du secteur public aux ressources locales.
- Depuis l'automne 2015, le Bureau a tenu une ou deux fois par mois des ateliers d'une demi-journée à l'intention des organismes devant créer des plans d'accessibilité, et en particulier ceux qui doivent le faire d'ici 2016. Une formation spéciale à l'intention du gouvernement du Manitoba a eu lieu en novembre 2015, puis une nouvelle fois en mars 2016.
- On a intégré la formation sur la norme d'accessibilité pour le service à la clientèle à la formation sur la création de plans d'accessibilité pour les organisations du secteur public.
- Le Bureau a collaboré avec la Commission de la fonction publique et Perfectionnement et formation afin de créer un module de formation en ligne sur le service à la clientèle pour tout le personnel du gouvernement.
- Le Bureau a tenu son premier webinaire à l'intention du gouvernement du Manitoba sur la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains. Plus de

soixante personnes s'y sont inscrites.

- Le Bureau a accepté de nombreuses invitations à faire des présentations au personnel-cadre des organisations touchées, à Winnipeg et en dehors, et à offrir une formation à des groupes de dix personnes ou plus.
- Le World Trade Centre de Winnipeg a demandé au Bureau de réaliser deux présentations sous forme de webinaire sur la Loi destinées aux secteurs privé et sans but lucratif en anglais et en français.
- Le Bureau a organisé d'autres séances de formation au sein du secteur public en vue de sensibiliser les organisations ayant des bibliothèques et des archives et les spécialistes de la technologie du Web, et de les encourager à réseauter.
- L'organisme Barrier-Free Manitoba a invité le Bureau à participer à la planification et à la présentation d'une activité de formation destinée aux organisations et aux organismes qui aident les personnes handicapées et qui souhaitent agir à titre de consultants auprès d'organismes qui doivent se conformer à la Loi d'ici l'automne 2016.

Priorité stratégique n° 5 : Engagements en matière de sensibilisation du public :

- Approcher des partenaires potentiels des secteurs public et privé pour explorer les efforts communs
- dans le cadre d'une campagne de sensibilisation plus large du public au sujet de la Loi.

Réalisations jusqu'à maintenant :

- En juillet 2015, le Bureau a lancé un projet pilote de six mois lié aux médias sociaux en collaboration avec la Division des services de communication du Manitoba dans le but d'avoir ses propres comptes Facebook et Twitter. Le Bureau fournit à la Division des services de communication du Manitoba des messages réguliers pour les comptes Facebook et Twitter du gouvernement du Manitoba, associés au mot-clic [#AccessibleMB](#).
- Le Bureau a régulièrement fait des exposés publics, notamment auprès de la Manitoba Restaurant and Foodservices Association et de la Brandon Chamber of Commerce, entre autres, et des divisions scolaires, des universités et des collèges du Manitoba.

- Le Bureau a publié des articles dans des bulletins régionaux, et la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains a récemment été présentée dans la revue des diplômés de l'Université du Manitoba.
- Les 9 et 10 décembre 2015, une invitée spéciale, M^{me} Judith Heumann du Département d'État américain, a contribué aux célébrations de la Journée internationale des personnes en situation de handicap et de la Journée des droits de l'homme du Bureau en donnant des présentations sur l'Americans with Disabilities Act, soit les leçons apprises (le 9 décembre) et l'histoire du mouvement des droits des personnes handicapées, en mettant l'accent sur le contexte américain (le 10 décembre).
- Le Bureau s'est associé à d'autres organisations pour élargir sa portée dans le cadre des événements énumérés ci-dessus. Parmi les partenaires, mentionnons la Manitoba League of Persons with Disabilities, le consulat des États-Unis à Winnipeg, la Commission des droits de la personne du Manitoba et le Musée canadien des droits de la personne. Ces associations lui ont permis de faire parler de lui dans différents médias, notamment Global Television, CJOB, Free Press et CBC. M^{me} Heumann a également présenté une allocution dans le cadre du match des Jets du 10 décembre, alors qu'elle a pigé le billet du tirage moitié-moitié.
- Le Bureau a créé du matériel de promotion, soit une loupe en plastique et un sac réutilisable, à remettre à l'occasion des activités de formation et des conférences. Ces articles promeuvent nos sites Web de ressources relatives à la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains, www.AccessibilityMB.ca et www.AccessibiliteMB.ca (français).
- Le Bureau a créé des partenariats avec Manitoba Hydro, la Société manitobaine des alcools et des loteries, Centraide et le Forks North Portage Partnership ainsi que d'autres partenaires potentiels.

Priorité stratégique no 6 : Élaboration de mesures de conformité

Engagements :

- Entreprendre une analyse de l'environnement des systèmes provinciaux existants d'inspection et d'exécution des lois afin de déterminer comment ils pourraient contribuer à assurer le respect de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains.

Réalisations jusqu'à maintenant :

- Le Bureau a terminé l'analyse des systèmes provinciaux existants d'inspection et d'exécution des lois afin de déterminer comment ils pourraient contribuer à assurer l'application de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains. Une analyse plus poussée des possibilités est nécessaire.

Pièce jointe 1

Statistiques relatives à la formation liée au plan d'accessibilité pour les organismes du secteur public qui doivent présenter un plan en 2016

Type d'organisme du secteur public	Nombre d'organismes/ministères	Nombre de participants à la formation	%	Nombre de participants inscrits à la formation
Sociétés d'État	4	4	100,0 %	S.O.
Gouvernement du Manitoba	19	19	100,0 %	0
Municipalités (grandes)	11	8	72,7 %	3
Offices régionaux de la santé	5	5	100,0 %	S.O.
Divisions scolaires	36	32	88,9 %	4
Établissements d'enseignement postsecondaire	8	8	100,0 %	S.O.
Total	83	76	93,6 %	7

En date du 31 mars 2016